

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Ha 730**  
Résidentielle faible densité



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1	●	●					
		bi et trifamiliale	h2	●	●					
		multifamiliale	h3							
		multifamiliale collective	h4							
		maison mobile	h5							
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1							
		détail et serv. prof. et spéc.	c2							
		hébergement	c3							
		restauration	c4							
		diver. et act. récréotouristiques	c5							
		détail et de serv. contraignants	c6							
		débites d'essence	c7							
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8							
		gros, lourds et act. para-indust.	c9							
	<b>Industrie</b>	prestige	i1							
		légère	i2							
		lourde	i3							
		extractive	i4							
	<b>Institt., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1			●				
		institutionnel et administratif	p2							
communautaire		p3								
infrastructures et équipements		p4								
<b>Agricole</b>	culture du sol	a1								
	agriculture, forest. et sylviculture	a2								
	élevage	a3								
	élevage en réclusion	a4								
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1								
	récréation ext.	n2			●					
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée		●	●					
		jumelée								
		contiguë								
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.	4	10					
		latérale (m)	min.	4	8					
		latérales totales (m)	min.	8	16					
		arrière (m)	min.	4	8					
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	7,3	7,3					
		hauteur (étages)	max.	2	2					
		hauteur (m)	max.	11	11					
		superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )	min.	53	53					
		superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	max.							
	<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	15	10					
		nombre de logement à l'hectare	max.							
		espace naturel (%)		10	60					
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	25	50						
	profondeur (m)	min.		50						
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.	1500	3000						
<b>DISCRET</b>	P.I.I.A.		●	●	●					
<b>DISP. SPÉC.</b>			(1) (3)	(2) (3)	(3)					
			(4)	(4)	(4)					
			(5)	(5)	(5)					

## USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

Usage spécifiquement permis :

Usage spécifiquement exclu :

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (1) terrain partiellement desservi
- (2) terrain non desservi
- (3) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale
- (4) lotissement art. 26 - Largeur minimale d'un terrain le long de la route 117
- (5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau

## AMENDEMENTS